

LE PETIT JOURNAL



HAUDAINVILLE

Avril 2022

CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

Téléphone 03 29 84 62 86

Fax 03 29 83 98 94

mairie-haudainville@grandverdun.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 9h00 à 11h30 et

14h00 à 17h00

Mercredi 14h00 à 17h00

Vendredi 13h30 à 16h00

Le maire et les adjoints se tiennent à votre disposition le

**1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h**

ou sur rendez-vous

En dehors des
permanences ci-
dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire
ou les adjoints aux numéros ci-
après :

Patrick Lorans

06. 61.17. 25. 94

Ghislin Lubraniecki

06. 63. 22. 28. 45

Cédric Mailfert

06. 08. 89. 46. 32

Jérôme Martinet

06. 72. 83. 30. 15

LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2021 qui présentent un résultat de fonctionnement positif de 111 708€ et déficitaire de 103 266€ pour l'investissement soit un excédent global de 8 442€.

En ce qui concerne l'investissement il est à noter qu'il reste à percevoir l'intégralité des subventions sur le City Stade et l'aménagement du square ainsi que la TVA afférente pour un montant total avoisinant les 80 000€.

Le budget 2022 a été adopté se répartissant de la façon suivante : 260 532€ de recettes pour 199 532€ de dépenses en fonctionnement avant virement nécessaire à l'équilibre de la section investissement qui intègre notamment la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux des rues de Metz et des Ecoles, ainsi que les panneaux d'affichage légal et d'information.

Vous pouvez compter sur l'équipe municipale pour continuer à investir dans l'amélioration du cadre de vie d'HAUDAINVILLE tout en conservant une situation financière saine et, si possible, sans augmentation de la fiscalité locale.

Cordialement,
Patrick Lorans, Maire



Agenda :

- **27 avril** : Arrivée de M. David DZIADOW, employé communal partagé avec Belleray.

- **8 mai** : **Vide-grenier et marché aux fleurs** de 8h à 18h. Exposition "Radio et téléphone de Grand-Papa" organisée par l'association du Réseau des Émetteurs Français de la Meuse à la salle polyvalente.

- **2 et 3 juillet** : **Spectacles du SLC** à la salle polyvalente.

- **Festivités du 14 juillet** : concours de pêche le matin, repas républicain au terrain de foot et animations diverses l'après-midi.

- **Juillet-août** : **Concours de fleurissement**. Bulletin d'inscription et règlement disponibles sur www.haudainville.fr et en Mairie.

- **27 au 30 août** : Fête patronale de la Saint Symphorien



Plan communal de sauvegarde

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde et afin d'alerter au mieux les habitants lors de situations d'urgence (tempête, inondation, chutes de neige, canicule, épidémie...), nous constituons un registre « plan d'alerte et d'urgence » comme le prévoit la loi.

Un formulaire vous a été adressé dans le Petit journal de décembre 2021. Si vous ne l'avez plus, vous pouvez en récupérer un en Mairie.

Nom et Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Date de naissance :

Adresse mail :

Nombre de personnes dans le foyer :

Nom, Prénom et date de naissance de chaque personne du foyer

1.

2.

3.

4.

5.



DELIBERATIONS

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 04 février 2022

2) Vote du Compte de Gestion 2021

Monsieur LEULIER, Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Verdun dont dépend la commune d’Haudainville, a dressé le Compte de Gestion pour l’année 2021.

Le Compte de Gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l’exercice 2021.

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l’exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Ghislin LUBRANIECKI, 1^{ère} adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** à l’unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2021 tel que présenté ci-dessous :

Budget général 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	148 063,96 €	259 772,36 €
Investissement	134 177,75 €	30 911,38 €

3) Vote du Budget Primitif 2022

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Haudainville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DELIBERE ET **DECIDE** à l’unanimité des membres présents :

D'adopter le budget pour l'année 2022 par chapitre selon le détail suivant

Budget général 2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	260 532,00 €	649 541,30 €
Investissement	283 818,82 €	283 916,82 €

4) Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter de 2021, les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation. En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place pour chaque catégorie de collectivités concernée.

Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation.

Le législateur a prévu une compensation à l'euro près de la perte de recettes fiscales pour chaque catégorie de collectivité.

Pour garantir la compensation à l'euro près des communes, l'article 16 de la LFI 2020 met en place un mécanisme de correction, le coefficient correcteur, destiné à égaliser les produits avant et après réforme.

En 2021, ce coefficient correcteur sera calculé pour chaque commune et s'appliquera chaque année au produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties communal tel que résultant des bases de l'année en cours de la somme du taux communal et départemental de 2020. Il sera figé pour les années à venir.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition, en matière d'impôts locaux, en vigueur en 2021 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti: 28,34% et **Taxe foncière non bâti : 17,06%**

Le Maire propose de ne pas changer les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux .

5) Maisons en état d'abandon

Après rendez-vous avec le service urbanisme et avis du service juridique de la CAGV:

21 rue de Sommedieue : Une proposition d'acquisition ayant été faite par un voisin, il convient d'annuler la délibération du 06/03/2020 qui prévoyait la création de logements communaux à l'issue de la procédure d'expropriation au profit de la commune.

14 rue Grande : Il convient de reprendre la procédure, ce qui permettra d'évaluer la faisabilité d'un projet de logements communaux (coût de construction, aides éventuelles...)

6) Cession chemin rural dit des Vaches

Le Maire rappelle qu'il a été décidé lors de la réunion du conseil du 04/02/2022, de déclasser le chemin rural dit des Vaches – parcelle ZA 257 du domaine public. Le Maire propose de fixer le prix à 35€/m² correspondant à l'estimation de France Domaine pour une opération similaire sur la même zone en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à 10 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention, de fixer le prix de vente de la parcelle ZA 257 à 35 €/m², et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la vente.

7) Nouvelle tarification des salles communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présent, d'une nouvelle tarification des salles communales comme suit :

	Haudainvillois	Extérieurs
Salle polyvalente	300 €/weekend	450 €/weekend
Salle du terrain de foot	50 €/weekend	Pas de location

Passerelle reliant Haudainville à Belleray

Les travaux de ce projet lancé par Belleray dans le cadre de ma « Fameuse idée », ont commencé début avril. La passerelle est terminée et opérationnelle bien que les aménagements des accès ne soient pas encore réalisés, elle est accessible aux piétons et aux vélos tenus en mains.

L'idée est de permettre de prolonger la voie verte vers Dugny et Ancemont en reliant Haudainville et Belleray par une passerelle en bois de 52 m.

Cette passerelle de type « pont de singe » a été construite par la société PADFE de Chambon sur Pignon de Haute – Loire (www.passerelles43.com), elle se situe au bout du chemin qui est dans le prolongement de la rue de Butry.

Historiquement, des passerelles reliaient déjà les deux communes au début du XX^{ème} siècle.



Conseillers numériques à disposition de la population

3 conseillers numériques payés par l'Etat sont à disposition des habitants sur le pays Verdunois dont M. Jimmy JOLTOK qui interviendra sur Haudainville.

« Qu'est-ce qu'un conseiller numérique ? Le **conseiller numérique** assure des services d'assistance en informatique et d'initiation aux usages numériques auprès des personnes peu ou mal à l'aise avec l'informatique. Il sensibilise les usagers aux enjeux du numérique et les aide à mieux appréhender les nouvelles technologies, à les utiliser au mieux (avoir un regard critique et se prémunir contre les fausses informations lues sur le web, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, se protéger des arnaques, sécuriser ses connexions...). Son rôle est également d'accompagner les publics dans leurs usages quotidiens du numérique notamment dans leurs démarches administratives en ligne. Le **conseiller numérique** peut ainsi être sollicité sur de multiples sujets : prise en main d'un équipement informatique ou d'un smartphone, installation de nouveaux logiciels ou de nouvelles applications, recherche sur le web, utilisation de la messagerie électronique et des réseaux sociaux, recherche d'emploi, achat en ligne, outils numériques scolaires, création et gestion des contenus numériques, déclarer ses revenus, créer et utiliser les espaces personnels des services publics (France Connect)... »

Les aides apportées par les conseillers numériques sont totalement **gratuites** pour les habitants. Des rendez-vous individuels peuvent être pris avec M. JOLTOK. Si vous êtes intéressés, par ce nouveau service, vous pouvez vous faire connaître en Maire et compléter un questionnaire pour évaluer vos besoins

Vous pouvez également contacter les conseillers numériques au 03 72 61 05 86 ou par mail à numerique@pays-de-verdun.fr



Pass numérique

Exposition « Radio et téléphone de grand papa »

Cette exposition est présentée par l'association Réseau des Émetteurs Français de la Meuse (REF55) à la salle polyvalente le 8 mai de 8h à 18h. Les bénévoles de l'association montreront des radios, des téléphones anciens et un télégraphe dynamique. Une initiation au morse sera proposée aux visiteurs et un diplôme sera remis par les bénévoles.

Rencontre avec l'ILCG du Verdunois

Le vendredi 18 mars, des membres du Conseil municipal ont reçu Mme MUNERELLE, présidente de l'Instance Locale de Coordination Gérontologique (ILCG) du Verdunois et les membres du bureau de cette association. Ils sont venus présenter les missions de leur association créée en 1997, installée à l'espace des Cordeliers rue des Petits Frères à côté du lycée Marguerite et financée en grande partie par le Département.

L'ILCG a pour objectif de maintenir les seniors (60 ans et plus) à domicile, réduire leur isolement, travailler sur l'intergénérationnel et prévenir les troubles du vieillissement.

Pour ce faire, des activités payantes ou gratuites sont mises en place : activités sportives (gym seniors à Thierville, marche tranquille, yoga du rire) ; des ateliers de la mémoire, d'arts créatifs ou de cuisine.

Des aides administratives sont également proposées pour accompagner les seniors dans la recherche de financements pour l'aménagement de leur logement : rénovation salle de bain, toilettes, pièce à vivre, chauffage...

Des ateliers sont facilement transposables à Haudainville : atelier SOS numérique pour apprendre à utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone ; l'atelier mémoire ; l'atelier relaxation...

Enfin, l'ILCG organisera le jeudi 29 septembre la journée de la mobilité à Haudainville en partenariat avec la Commune et l'auto-école Yannick JEANNEL. Au programme, révision du code de la route et cours de conduite ; stand pour tester la vue et l'audition... Ces animations seront gratuites pour les participants mais sur inscription avec nombre de places limité.

Si voulez en savoir plus sur cette association, de la documentation est disponible en Mairie et vous pouvez contacter l'ILCG du Verdunois au 03 29 83 92 15.

EXPOSITION
**LA RADIO ET LE
TÉLÉPHONE DE
GRAND PAPA**
DIMANCHE 8 MAI 2022
8H À 18H - SALLE POLYVALENTE HAUDAINVILLE
ENTRÉE LIBRE

LE TÉLÉGRAPHE
EXPOSITION PROPOSÉE
PAR L'ASSOCIATION REF55
(RÉSEAU DES ÉMETTEURS
FRANÇAIS DE LA MEUSE)



Plantation de haies avec les élèves de l'école Edgar Gascon

Lundi 14 mars, les élèves de CM2 de Mme Le Normand sont allés planter des haies (noisetier, amélanchier, prunellier, cornouiller, sureau, nerprun) au pont de Butry avec l'aide du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Bonzée.



Nouveau logo

Dans le cadre de l'installation des nouveaux supports de communication : tablette d'affichage légal (mur de la Mairie) et panneau numérique d'information (au niveau du feu en face de la Mairie), le conseil municipal a choisi un nouveau logo pour notre Commune.



Ma Fameuse idée version 2 : Aménagement d'un belvédère sur Haudainville



Ma Fameuse idée, budget participatif, lancée par le département de la Meuse permet notamment à des particuliers de proposer des projets qui seront soumis au vote des habitants. Si le projet est retenu, il sera financé par le Département. C'est le cas pour la passerelle reliant Haudainville à Belleray qui vient d'être achevée.

Pour la version 2 de ma Fameuse idée, M. JADOT, habitant de la Commune, a proposé l'aménagement d'un belvédère (point de vue panoramique) au dessus du monument les « Veilleurs de la Paix » et la création d'un sentier pédestre donnant accès à un des plus beaux points de vue sur la vallée de la Meuse.

Du point haut, on distinguera les communes d'Haudainville, Belle-ray et une partie de Verdun. Ce belvédère permettra aux nombreux automobilistes qui s'arrêtent sur l'aire de pique-nique ou au monument les « Veilleurs de la Paix », d'admirer une vue à plus de

180° sur la vallée de la Meuse.

Le projet prévoit les équipements suivants :

- Table d'orientation
- Garde-corps
- Bancs
- Panneau d'information
- Fléchage du parcours

En option : une aire de pique-nique pourrait être créée en bordure de la D903.

Ce projet d'aménagement d'un belvédère est en cours de traitement auprès des services du Département.

Les votes seront ouverts du 1er au 31 octobre 2022 et les lauréats connus en novembre 2022.



Arrivée de la fibre:

Plusieurs fournisseurs d'accès à Internet (FAI) ont envoyé des courriels pour prévenir de la commercialisation de la fibre dans notre Commune pour certains dès la fin du mois d'avril. Si vous n'avez rien reçu de votre FAI, vous pouvez prendre contact avec lui par téléphone ou en vous rendant sur son site Internet pour connaître la date possible et les conditions de raccordement.



Règlement du concours de fleurissement

Article 1 : Objet du Concours

La commune d'Haudainville organise un **concours communal des maisons et jardins fleuris ouvert à tous les habitants**, propriétaires ou locataires qui participent à l'embellissement de la commune.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne dont le **jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante**. Les candidats sont informés que les créations florales mises au concours sont susceptibles d'être prises en photo ou filmées. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse ou sur internet. La participation à ce concours est gratuite. L'inscription s'opère dans les conditions fixées à l'article suivant.

Article 3 : Inscription

Un formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles en Mairie et sur le site Internet de la Mairie. Le formulaire d'inscription, dûment complété, est à faire parvenir à la Mairie d'Haudainville avant le 26 juin, délai de rigueur.

Article 4 : Détermination des Catégories

Deux catégories sont proposées :

Catégorie bâtie : maison, balcon, fenêtre, terrasse visibles de la rue

Catégorie non bâtie : jardin, espace vert visibles de la rue

(Tout candidat amené à concourir ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie).

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé de membres du Conseil municipal et de bénévoles. Les membres du Conseil et du jury s'interdisent de prendre part à titre personnel au dit concours. La qualité de membre du jury du concours communal est assurée bénévolement.

Article 6 : Passage du jury

Le jury procédera à l'évaluation du fleurissement entre **début juillet et mi-août**. Les inscrits au concours ne seront pas informés du passage du jury. En cas d'arrêt interdisant l'arrosage, le jury en tiendra compte.

Article 7 : Critères de notation

Une note de 1 à 10 sera attribuée à chaque participant. Cette note est basée sur les éléments d'appréciation suivants :

1. Harmonie des couleurs
2. Densité du fleurissement
3. Originalité, diversité et choix des plantes
4. Répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison ou du jardin
5. Entretien général et propreté.

Un classement est établi par catégorie. Les membres du jury sont seuls juges, leur(s) décision(s) sans appel.

Article 8 : Palmarès

À l'issue de la tournée du jury, un classement est établi par catégorie. **Celui-ci est rendu public lors de la cérémonie officielle de remise des prix qui aura lieu à la fête patronale le samedi 27 août 2022.**

Article 9 : Prix

Les prix suivants sont instaurés. Ils sont remis lors d'une cérémonie officielle.

Pour chaque catégorie :

- **1er prix** : un bon d'achat de 50€ chez Sodiplante
- **2ème prix** : un bon d'achat de 30€ chez Sodiplante
- **3ème prix** : un bon d'achat de 20€ chez Sodiplante

Article 10 : Report ou annulation du concours

Haudainville se réserve le droit de reporter ou d'annuler le présent concours, quel qu'en soit le motif, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

✂-----

MARCHE AUX FLEURS du 8 mai 2022



Bon de réduction de 10€ à valoir sur un achat de 15€ minimum, à découper et présenter à la société Sodiplante.

Flours uniquement

Nom:

Prénom:

Adresse :

.....

Vide-grenier et marché aux fleurs du 8 mai

Nous sommes heureux de pouvoir relancer les traditionnels vide-grenier et marché aux fleurs du 8 mai qui n'ont pas pu être organisés en 2020 et en 2021.

L'arrivée des exposants se fera dès 6h jusqu'à 8h et le vide-grenier et le marché aux fleurs seront ouverts de 8h à 18h. L'exposition « Radio et téléphone de Grand Papa » proposée par l'association Réseau des Émetteurs Français de la Meuse sera visible à la salle polyvalente.

Le stationnement sera interdit rues Grande, des Prés et de la Chise du samedi 7 mai 20h au dimanche 8 mai 20h.

Chaque foyer d'Haudainville bénéficie d'un bon de 10€ pour acheter des fleurs uniquement auprès de Sodiplante.

Les Petits Anons s'occuperont de la buvette et de la restauration et les bénéfices seront reversés à l'Ecole Edgar GASCON.

Nous vous attendons nombreux pour le retour de cet événement festif dans la Commune qui fêtera son 20ème anniversaire en 2022.



HAUDAINVILLE
8H-18H
RUE GRANDE

**VIDE-GRENIER
ET MARCHÉ
AUX FLEURS
8 MAI 2022**

Buvette et
restauration



Collecte pour l'Ukraine

La Commune d'Haudainville a participé à l'élan de solidarité qui s'est mis en place après le déclenchement de la guerre en Ukraine. Des produits d'hygiène, de santé, du matériel électrique et des vêtements ont été collectés en Mairie et à la boulangerie Lisambert.

Une trentaine de cartons ont été remis à la protection civile à la salle Cassin en mars dernier.

Nous tenions à remercier chaleureusement tous les donateurs ainsi que les bénévoles qui ont trié et emballé les dons : la famille Toussaint et Clémence, notre secrétaire de Mairie.



Don du sang :

On vient d'apprendre qu'il n'y aura pas de collecte de sang cette année à Haudainville. On n'en connaît pas actuellement la raison, mais bien sûr on va tout faire pour que Haudainville soit de nouveau un centre de collecte pour 2023.



En attendant voici les dates des collectes des centres les plus proches :

24 mai 2022 : Dugny au centre social de 16h à 19h30.

22 juin 2022 : Verdun à la maison des associations rue de la Danlie de 9h00-12h30 et 15h30-19h30.

27 juillet et 24 août 2022 : Verdun à la maison des associations rue de la Danlie de 9h00-12h30 et 15h30-19h30.

Pour donner votre sang, vous devez :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans.
- Peser au moins 50kg.
- Être reconnu(e) apte au don lors de l'entretien préalable au don.
- Être muni(e) d'une pièce d'identité et si possible d'un stylo personnel.
- Manger avant et bien vous hydrater tout au long du parcours.

Réunion publique concernant le ruisseau du 13 avril

Une trentaine de personnes venant de Belleray, Belrupt et Haudainville ont assisté à la réunion publique concernant les travaux prévus sur le ruisseau en fin d'année ou début d'année prochaine. Les objectifs sont d'améliorer la qualité de l'eau, diversifier les écoulements, stabiliser et protéger les berges. L'essentiel des travaux consistera à supprimer des dépôts sauvages, des éléments en béton qui ne sont pas entretenus et se dégradent, stabiliser les berges avec des fascines de saule et les protéger en les végétalisant : arbustes et arbres.

Ces travaux ne sont que des propositions et les riverains du ruisseau devront donner leur accord. Il est à noter qu'ils seront gratuits car pris en charge à 80% par l'agence de l'eau et à 20% par le Grand Verdun.

La réunion s'est achevée par un rappel des obligations des riverains concernant l'entretien du ruisseau, de leur berge jusqu'au milieu du lit. Faucher l'herbe dans le ruisseau (et l'enlever), retirer des branches tombées dans le lit, couper des branches ou un arbre menaçant de tomber est autorisé sauf du 1er avril au 31 juillet. En revanche, il est interdit de dessoucher un arbre, couper à blanc l'ensemble de la végétation, brûler, utiliser des produits phytosanitaires ou abîmer la berge.

Enfin, tous les travaux qui touchent aux berges, au fond ou au profil du cours d'eau sont soumis à déclaration ou à autorisation de la Police de l'eau.



Suppression de cet ouvrage et remplacement par une passerelle en bois.

Tablette numérique d'affichage légal



Judi 21 avril, un technicien de la société ADTM est venu installer la tablette numérique qui va remplacer l'affichage légal papier sur le mur de la Mairie côté parking.

Actuellement la tablette est en mode démonstration. Elle sera totalement fonctionnelle début mai. N'hésitez pas à la consulter et à demander de l'aide pour l'utiliser.

Lors de l'automne dernier, la commune a fait planter des bulbes de diverses fleurs à différents endroits.

Ces derniers jours, on a pu apprécier le résultat et la multitude des couleurs.

Merci de respecter cet embellissement.



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Chevalier Alexandre – M. Mailfert Cédric – M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.